Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261116-S06-CC-187-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Mise en ligne le 20/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 187/2026
SÉANCE N° 06 DU 16 NOVEMBRE 2026

CONVENTION PLURIANNUELLE 2027-2029 DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION MAYENNAISE D'ACTION AUPRÈS DES GENS DU VOYAGE (AMAV)

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 10 novembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Jean-René Ladurée (à partir de 18 h 17), Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau (à partir de 18 h 21), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Patrice Morin, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoine, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 23), Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle (à partir de 18 h 20), Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Eric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Isabelle Jouault, Annette Chesnel, Manel Bentefrit, Eric Lemoine.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Jérôme Fortin-Stoltz a donné pouvoir à Habib Bousbih, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard.

Nicolas Deulofeu et Nadège Davoust ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 17 novembre 2026

N° 187/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

CONVENTION PLURIANNUELLE 2027-2029 DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION MAYENNAISE D'ACTION AUPRÈS DES GENS DU VOYAGE (AMAV)

Rapporteur : Patrice Morin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Considérant l'intérêt que représente pour Laval Agglomération l'activité de l'Association Mayennaise d'Action auprès des Gens du Voyage (AMAV)

Qu'il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre Laval Agglomération et l'AMAV,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis de la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de la convention pluriannuelle de partenariat entre Laval Agglomération et l'Association Mayennaise d'Action auprès des Gens du Voyage (AMAV) sont approuvés.

Article 2
Cette convention pluriannuelle de partenariat est conclue pour une durée de 3 années (du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029) et pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant si nécessaire et sous réserve d'un accord entre les parties.

Article 3
Le bureau communautaire attribue à l'Association Mayennaise d'Action auprès des Gens du Voyage (AMAV) une subvention annuelle de 18 000 €, sous réserve que le budget primitif soit voté chaque année et fera l'objet d'avenant dans ce cadre.

Article 4
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s’étant abstenu (Thomas Brisseau).

Le Président,

Florian Bercault